

**UN GRAND MINISTRE RADICAL  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
JEAN ZAY  
DU FRONT POPULAIRE A LA GUERRE**

**Par Marcel RUBY  
Professeur Agrégé**

©Parti Radical de la Région Ile de France

*Préface*

Pour l'historien, chercheur professionnel de significations, le personnage de Jean Zay a de quoi fasciner. Est-il l'homme politique plus symbolique du Radicalisme de l'entre-deux-guerres que le député d'Orléans élu en 1932, assassiné à 40 ans par la Milice alors qu'il était à l'orée d'une carrière politique de tout premier plan ? Et c'est bien le symbole qu'il représentait que ses assassins entendaient abattre en cette journée du 21 juin 1944, alors que s'esquissait pour lui, avec la Libération proche, le retour à la France qu'il aimait, celle de la démocratie, des droits de l'homme, des idéaux de la Révolution Française, libératrice de la personne humaine et garante du progrès social.

Symbolique, Jean Zay l'est en effet. Et d'abord du Radicalisme d'une génération, née à l'aube du siècle, trop jeune pour avoir fait la guerre de 1914, assez âgée pour en avoir perçu les effets à travers les récits des aînés, les innombrables témoignages, le spectacle des invalides et des veuves ; d'une génération qui, pour n'avoir pas participé elle-même aux grands combats pour la République, ne se considère pas moins comme l'héritière de ceux qui les ont menés et va rejeter, au nom de la fidélité à cet héritage, l'évolution des réalistes qui prêchent pour une concentration sans frontières, noyant le Radicalisme dans un rassemblement des centres où disparaîtrait son identité. Radical de gauche, ardent républicain, député d'Orléans à 28 ans, il se veut aussi rénovateur du Radicalisme, dont la doctrine fixée au XIXe siècle nécessite d'indispensables adaptations. Il est donc du mouvement "Jeune Turc" et il en est même, avec Pierre Cot et Mendès France, le chef de file parlementaire. Tout naturellement, Jean Zay figure ainsi parmi ces radicaux convaincus que la solution à la crise de l'entre-deux-guerres réside dans le rapprochement avec les partis de gauche au sein du Front Populaire, et c'est lui qui, au congrès de Wagram de 1935, présente le rapport de politique générale qui va conduire le parti radical à s'affilier officiellement au Rassemblement Populaire. Symbolique aussi, Jean Zay l'est par le rôle qu'il joue au sein du Front Populaire vainqueur. Est-il portefeuille mieux adapté à un homme d'État qui professe que le progrès des sociétés réside dans l'expansion des Lumières, seul véritable moteur de la promotion sociale par l'intelligence et le mérite, que celui de l'Éducation Nationale ? Et Jean Zay va, par toute une politique dont l'élément le plus célèbre est l'extension à l'âge de quatorze ans de l'obligation scolaire, s'efforcer de mettre en œuvre ses idées.

Symbolique enfin, ce chemin de croix que subit Jean Zay à partir de 1938 et qui illustre le martyre de la démocratie. Comment reconnaîtrait-il la France de ses vœux dans ce pays qui répudie les idées de gauche et voit le radicalisme prendre la tête de l'union nationale ? dans la montée de l'antisémitisme, qui ne l'épargne pas, et qu'il méprise assez pour avoir toujours dédaigné de démentir qu'il fût juif ? dans la complaisance vis-à-vis des régimes fascistes qu'il discerne chez une minorité, mais dont certains éléments sont bien proches du pouvoir ? dans un pacifisme qui, chez certains, va jusqu'à accepter la servitude ? Et au bout de la route, l'amertume : l'arrestation pour la désertion alors qu'il entendait poursuivre le combat par ceux-là mêmes qui souhaitent précisément y mettre fin, l'emprisonnement, le procès et la mort ignominieuse, au coin d'une route, fin tragique d'un homme politique qui n'avait sans doute pas encore donné sa mesure

On conçoit que Marcel Ruby, historien, praticien du Radicalisme, infatigable animateur de la Société d'Histoire du Radicalisme ait éprouvé le plus vif intérêt pour un personnage aussi représentatif du courant de pensée radical. Auteur de la première étude universitaire sur La Vie et l'œuvre de Jean Zay 1, il lui revient à coup sûr d'évoquer cette haute figure d'une République qui devait sombrer en 1940, mais dont, en dépit des apparences, l'héritage

idéologique est fort loin d'être éteint. Et Marcel Ruby a raison de penser que, dans cet héritage, l'œuvre et la personne de Jean Zay occupent une place de choix.

**Serge BERSTEIN**

**Professeur à l'Institut des Sciences Politiques de Paris**

Dans leur brève odyssee, certains hommes connaissent un destin hors de pair. Mais les Grecs avaient déjà observé que les Dieux sont souvent jaloux du bonheur des humains, et que l'acmé est, en général, suivie, très vite, de l'échec ou même de la destruction. Tel a été le cas pour Jean ZAY : député à 27 ans, Ministre à 31 ans, il est emprisonné à 36 ans et assassiné à 39.

Ainsi périt obscurément celui qui avait été, selon le mot de Jacques Droz : "un Ministre hors série"<sup>2</sup>. Par son action politique résolue et par son œuvre au Ministère de l'Éducation Nationale, Jean ZAY était pour les allemands et pour leurs complices le symbole du détesté Front Populaire ; ils le lui firent bien voir.

L'historien soucieux d'établir une biographie objective de Jean ZAY - dans la mesure où l'histoire permet de restituer le passé - doit présenter successivement :

- le républicain,
- l'éducateur,
- le condamné politique.

Ces trois portraits permettant d'évoquer les trois aspects essentiels de la personnalité riche et forcément complexe d'un homme exceptionnel.

## **I - LE RÉPUBLICAIN**

Petit-fils de juifs alsaciens ayant courageusement opté pour la France en 1871, fils d'un Franc-maçon orléanais directeur du "Progrès du Loiret" - le quotidien de gauche régional - et d'une mère appartenant à une vieille famille beauceronne de lignée protestante, Jean ZAY s'est toujours senti totalement français et profondément républicain.

Cette inaltérable fidélité à l'idéal républicain est le caractère essentiel de la pensée de Jean ZAY, à tous les niveaux de sa carrière, aussi bien :

- pour le radical,
- que pour le parlementaire,
- que pour le ministre.

### **I.1 - LE RADICAL**

Ses condisciples unanimes rapportent qu'à l'heure où les adolescents sont plus préoccupés par la poésie et par l'amour que par leur avenir, Jean ZAY est radical, comme son père : dès le lycée, il a déjà choisi sa voie. Il montre à ses jeunes amis, avec une sincérité et une fougue juvéniles, l'utilité et la nécessité de la politique.

Il entre tout naturellement aux "Jeunesses Laïques et Républicaines", puis, dès sa majorité, au Parti Radical-socialiste. L'audience des radicaux est grande dans le pays et leur représentation parlementaire très importante à cette époque.

#### **I.1.a - La grande crise**

En 1931, quand Jean ZAY va s'occuper activement de politique, les perspectives sont très sombres. Le monde

---

<sup>2</sup> RUBY (M.), *La vie et l'œuvre de Jean ZAY*, Préface de Jacques DROZ, Paris, Gedolge, 1969 (en vente au siège de l'Association).

entier est secoué par la gigantesque crise économique qui a débuté le 25 Octobre 1929, le "Vendredi Noir"..., par le krak formidable de Wall Street.

Cette crise, sans précédent par son ampleur, provoquée en gros par la surproduction industrielle et agricole et par les spéculations excessives, se traduit à la fois par l'effondrement des prix, la débâcle des valeurs, le nombre considérable de faillites, la chute de l'activité industrielle et une immense vague de chômage. Par exemple il y a en 1931 près de 3 millions de chômeurs en Angleterre, 4 335 000 en Allemagne.

C'est en 1934 et 1935 que la crise atteint son paroxysme en France. Le pays connaît alors une crise à la fois économique, sociale, morale et politique, tandis que la tension internationale s'accroît.

Quelques chiffres permettent de caractériser la conjoncture.

Sur la base 100 en 1913, l'indice de la production industrielle, bon baromètre de la vie économique, est de 140 en 1930 et 94 en 1935.

La crise économique engendre évidemment la crise sociale. De 1929 à 1935, l'indice moyen des revenus baisse de 100 à 70. Toutes les catégories sociales sont touchées, bien qu'inégalement.

Le nombre des chômeurs secourus est de 465 000 en mars 1936. Le nombre de chômeurs réels dépasse le million ; celui des chômeurs partiels est considérable.

Comme toujours dans une telle conjoncture, la crise économique et sociale provoque une profonde crise morale.

Les spéculateurs, les hommes d'affaires véreux s'empressent de tirer profit d'une situation aussi trouble. Gagnant de proche en proche, des scandales financiers mettent bientôt en cause des personnages importants du régime.

La crise politique est illustrée par l'incroyable instabilité ministérielle. Du 2 novembre 1929 au 10 mai 1932, huit ministères se succèdent en deux ans et demi ; la durée moyenne d'un ministère est inférieure à quatre mois ! Il faut bien, dès lors, parler d'une véritable crise des institutions.

En même temps, les relations internationales s'assombrissent. Pendant "les années de la crise", entre 1929 et 1935, le monde est agité par de graves soubresauts dus à une triple crise : crise en Europe, crise hors d'Europe, exaspération de la crise allemande.

En Angleterre, l'économie est ébranlée ; la livre est dévaluée ; l'Empire s'agite. En Espagne, une révolution libérale établit la République et le roi Alphonse XIII s'exile le 14 avril 1931. Dans les années 1930-1931, la dictature s'appesantit en Yougoslavie, en Pologne. En Tchécoslovaquie, les minorités rétives s'agitent, menaçant l'existence même du pays.

Ces brefs aperçus révèlent que l'Europe est très affectée par les conséquences de la crise mondiale, qui affaiblit les nations économiquement et politiquement.

La crise hors d'Europe est plus grave. C'est en Extrême-Orient que se transporte alors le centre de la tempête. La crise économique paralysant toutes les grandes puissances (U.R.S.S. exceptée), elles sont incapables de faire respecter le statut quo ante. Le Japon en profite pour reprendre ses visées expansionnistes. Il en résulte une série d'agressions contre la Chine qui conduiront en 1937 à la guerre sino-japonaise.

Cependant, c'est la crise allemande qui paraît la plus inquiétante.

En quatorze ans, quatorze Ministères s'y succèdent. La crise économique y est durement ressentie : dès la fin de 1930, il y a 4 millions de chômeurs ; en 1933, on en compte 10 millions. La population, désespérée, se tourne vers les extrémistes. Les nazis connaissent un succès foudroyant. Le 30 janvier 1933, le Maréchal Hindenburg appelle aux fonctions de Chancelier du Reich Adolphe Hitler, l'homme qui, six mois plus tôt, avait déclaré publiquement qu'il instaurerait bientôt une dictature à son profit et que l'Anschluss était une nécessité historique.

Le décor est planté. Et le tableau est sombre : c'est dans un monde bouleversé par une crise économique gigantesque, où des menaces se précipitent chaque jour, soit en Asie, soit du fait de la montée de l'hitlérisme dans cette Europe "d'empires morts et de républiques malades", que Jean ZAY descend dans l'arène politique, au côté

des radicaux.

### **I.1.b - Le jeune Turc**

Jean ZAY est radical. Il représente la tradition la plus ancienne et la plus pure du radicalisme, celle que, dans les générations précédant la sienne, ont personnifié une Camille Pelletan, un Léon Bourgeois, un Ferdinand Buisson, celle qui s'est toujours efforcée de fonder l'action sur une philosophie politique et de donner à la propagande politique la valeur d'un enseignement.

Jean ZAY est "Jeune Turc". Il participe pour la première fois en Novembre 1931 au Congrès National de son Parti. Avec Jacques Kayser et Martinaud - Deplat, il forme l'état-major de l'aile marchante radicale, à la gauche du Parti. Les "Jeunes Turcs" comptent également dans leurs rangs Boissarie, Bergery, Pierre Cot, Pierre Mendès-France, Lindon, Montigny, Bertrand de Jouvenel et Sauger.

... Mais les motions et les prises de positions politiques n'apporteront pas les solutions qu'exige la gravité de la situation !

Jean ZAY décide donc d'aller plus loin : il sollicite la confiance des électeurs de la 1ère circonscription d'Orléans pour pouvoir servir ses idées au plan national, au Parlement.

### **I.2 - LE PALEMENTAIRE**

Le 7 mai 1932, Jean ZAY est élu député, à 27 ans, Le parlementaire sera un républicain aussi intransigeant que l'avait été le militant radical.

Jusqu'à la fin de la III<sup>e</sup> République, il sera sans cesse réélu député de la 1ère circonscription d'Orléans.

Oh ! Sa première élection n'est pas facile. Il affronte un certain M. Berger, député sortant, fort connu et fort riche, candidat unique de la droite. Au second tour, il bénéficie du désistement du socialiste Claude Lewy, le communiste Parsal se maintient. Le dimanche 8 mai 1932, Jean Zay l'emporte, de justesse, avec une faible majorité de 484 voix... Par contre, toutes ses autres élections seront aisées.

Sans attendre, Jean ZAY mène désormais simultanément et avec fougue une double action : action parlementaire et action radicale.

Sur le plan parlementaire, de 1932 à 1936, c'est-à-dire avant qu'il devienne Ministre, Jean ZAY consacre l'essentiel de son action à la défense des travailleurs.

Il intervient peu à la Tribune de la Chambre pour des analyses de politique générale, mais se passionne pour les questions économiques et sociales. Membre et souvent rapporteur de deux importantes Commissions : celle du Commerce et de l'Industrie, et celle de Législation Civile et Criminelle, il fait voter plusieurs propositions de lois.

Ce travail opiniâtre mais discret, ingrat mais efficace n'échappe pas aux dirigeants du Parti Radical. Jean ZAY est élu dès le Congrès de Vichy d'Octobre 1933 Secrétaire Parlementaire du Parti Radical, et il sera réélu constamment à ce poste important jusqu'à la guerre.

Pour le Parti Radical, renforcé par les élections de 1932, l'épreuve du pouvoir s'avère rude et il a grand besoin de s'appuyer sur des éléments de qualité. L'étude des travaux des Congrès annuels du Parti Radical est une méthode commode qui va permettre de suivre l'évolution de la conjoncture, tout en voyant grandir le rôle de Jean ZAY au sein de son parti.

Dès le congrès de Toulouse de Novembre 1932, l'orientation des radicaux vers la gauche se précise, notamment sous l'action d'hommes jeunes comme Jean ZAY, Jacques Kayser, Pierre Cot et Pierre Mendès-France. Cette tendance "Jeune Turque" accentue son action au Congrès de Vichy, d'octobre 1933. Cette fois, Jean ZAY se fait remarquer personnellement, pour la première fois dans un congrès, en dressant contre le gouvernement Daladier un réquisitoire mesuré, mais énergique. Les jeunes radicaux dénoncent avec vigueur la véritable crise de régime provoquée par l'instabilité ministérielle : au Cabinet Daladier qui devait durer moins de 9 mois, succédera le Ministère Sarraut (pour moins d'un mois !), puis le Ministère Chautemps (pour 2 mois), un Ministère Daladier (pour une semaine), un Ministère Doumergue (pour 9 mois), etc.

En même temps, la crise morale s'accroît. Le 8 janvier 1934 éclate l'affaire Stavisky, s'ajoutant à d'autres scandales où sont impliqués des journalistes, des députés, des hommes politiques de premier plan, peut-être des magistrats... Le Cabinet Chautemps démissionne... Une vague d'indignation s'empare de l'opinion publique... Les Ligues dénoncent "la pourriture du régime" ; les "Camelots du Roi" et "les Croix de Feu" multiplient les manifestations de rue, dans un climat de violence... Et c'est le 6 Février... 20 morts et plus de 500 blessés..., la démission du Ministère Daladier, la constitution du Cabinet d'Union Nationale de Gaston Doumergue, qui va gouverner par décrets-lois.

Cette conjoncture amène les radicaux à convoquer un Congrès Extraordinaire, du 11 au 13 mai 1934, à Clermont-Ferrand. Cette fois, Jean ZAY va jouer un rôle de premier plan. La participation des valoisiers au "gouvernement d'union nationale" consacre l'alliance des radicaux avec la droite. De nombreux militants s'opposent à cette orientation. Le Congrès ayant à la majorité approuvé la participation, Gabriel Cudenet, Président de la Fédération de Seine-et-Oise, quitte le Parti avec un certain nombre de ses amis.

Jean ZAY ne le suit pas dans la dissidence. Mais, avec les Jeunes Turcs, notamment avec ses amis Jacques Kayser et Martinaud-Deplat, il diffuse un "Appel" à tous les radicaux. Il s'agit d'une véritable déclaration de guerre aux majoritaires, avec l'organisation d'une action en profondeur menée parmi les radicaux de tout le pays, à la limite de la dissidence, action visant à ramener le Parti Radical à gauche.

...Quand s'ouvre à Nantes, le 25 Octobre 1934, le Congrès National ordinaire du Parti Radical, la situation a évolué, notamment du fait de l'action des Jeunes Turcs. Le Congrès n'accorde qu'avec réticence sa confiance aux ministres radicaux, qui quitteront une semaine après le gouvernement, entraînant la chute du Cabinet Doumergue.

Au Congrès de Paris, du 24 au 27 Octobre 1935, l'orientation à gauche du Parti Radical ne cesse de se confirmer, surtout après le succès du défilé populaire organisé le 14 juillet par le Rassemblement Populaire avec l'accord des radicaux, des socialistes et des communistes. Cette fois, c'est Jean ZAY qui présente le rapport de politique générale, honneur réservé aux personnalités les plus marquantes. Que de chemin parcouru par le jeune député en deux ans ! ... Jean ZAY s'y déclare résolument partisan du Front Populaire et souhaite l'avènement d'une "Démocratie Économique", complément indispensable, selon lui, de la Démocratie Politique.

...Tout naturellement, le 24 Janvier 1936 Albert Sarraut appelle dans son gouvernement Jean ZAY, ce jeune parlementaire qui vient de se distinguer. En qualité de Sous-Secrétaire d'État à la Présidence du Conseil, Jean ZAY devient Ministre à 31 ans... Son ascension a été fulgurante...

Ainsi, au cours de sa première législature, de 1932 à 1936, Jean ZAY est devenu un des hommes les plus en vue du Parti Radical, qu'il a puissamment contribué à orienter vers la gauche.

### **I.3 - LE MINISTRE**

Jean ZAY montre la même ferveur républicaine comme Ministre que comme député, au cours de sa seconde législature, de 1936 à 1940.

Le 3 Mai 1936, c'est l'élection sensationnelle d'une Chambre nouvelle où le Front Populaire détient la majorité absolue. Jean ZAY, radical de gauche, promoteur du Front Populaire chez les radicaux, devient dans le gouvernement Léon Blum Ministre de l'Éducation Nationale. Il conservera cette fonction, sans interruption, pendant quarante mois, jusqu'à la guerre.

A partir de cette date, Jean ZAY est avant tout, et presque exclusivement : le Ministre de l'Éducation Nationale.

C'est surtout pour pouvoir poursuivre son œuvre Rue de Grenelle qu'il participera à des gouvernements dont il ne partagera pas toujours les décisions politiques.

Mais ses options restent toujours nettes en ce qui concerne la paix et la liberté.

Homme de gauche, Jean ZAY a toujours été résolument partisan de la paix. Il préconise le désarmement général, progressif et contrôlé. Jusqu'en 1932, il est sincèrement partisan d'une Fédération des États Européens.

Mais il constate la course aux armements. Il s'inquiète des menaces contre la liberté. Il dénonce les dictatures,

surtout celles d'Hitler et de Mussolini.

En octobre 1935, l'Italie se jette à la conquête de l'Éthiopie. Jean ZAY condamne l'agression d'un pays libre, la "guerre colonialiste" dit-il ; il est résolument partisan des sanctions.

Quand la guerre civile décime l'Espagne, à partir de Juillet 1936, Jean ZAY souhaite que la France apporte toute l'aide matérielle possible au gouvernement légal républicain ; il est opposé à la politique de non-intervention, dont il sent toute l'hypocrisie.

Les événements vont se préciser le 7 juillet 1937, le Japon attaque la Chine. Le 11 mars 1938, Hitler annexe l'Autriche. Le 29 Septembre 1938, la conférence de Munich marque la reculade des démocraties ; et, le 15 Mars 1939, les allemands occupent la Bohême et la Moravie, puis Memel le 22. Le 7 Avril 1938, L'Italie s'empare de l'Albanie. Le 1er Septembre 1939, c'est l'attaque allemande contre la Pologne ; c'est le début de la deuxième guerre mondiale. - Jean ZAY, le pacifiste, ressent les accords de Munich, je le cite "comme une humiliation". Il vote toujours les crédits de la défense nationale. Après 1936, il a compris que la dernière chance de sauver la Démocratie et la Liberté ne réside plus que dans la fermeté des républiques du Vieux-Monde.

De 1932 à 1936, en quelques années, de Congrès en Congrès, progressivement et sûrement, Jean ZAY a gravi tous les échelons du cursus honorum. Député à 27 ans, il est à 31 ans le plus jeune Ministre de la III. République. Son ascension est exceptionnelle.

Nullement grisé, il reste résolument fidèle à son idéal. Le militant, le parlementaire et le Ministre sont tout aussi épris de paix et de liberté. Jean ZAY, homme de gauche, a été un des protagonistes du Front Populaire, qui a constitué un grand moment d'espoir s'il n'a pu faire face à tout, en dépit de réformes profondes réalisées en un temps record. Même si son Parti en a souffert, même si l'œuvre du Front Populaire a été discutée<sup>3</sup>, Jean ZAY, plus tard, ne regrette rien, étant resté fidèle avec lui-même ; ayant le sentiment d'avoir loyalement servi la République.

De 1936 à 1939, devant la montée des périls intérieurs et extérieurs, l'Éducation Nationale devient pour Jean ZAY le refuge de son idéal. Il va devenir l'ÉDUCATEUR.

## **II - L'ÉDUCATEUR**

Dans le climat d'enthousiasme et de fièvre constructive du Front Populaire, Jean ZAY accomplit en peu de temps une œuvre importante comme "Ministre de l'Éducation Nationale<sup>4</sup> et des Beaux-Arts". Admirablement secondé par les membres de son Cabinet, en particulier par Marcel Abraham, il reste quarante mois rue de Grenelle, exemple unique de continuité en cette période d'instabilité ministérielle chronique. Le bilan de sa gestion fait apparaître cet Éducateur comme :

- un réformateur,
- un réalisateur,
- un ambassadeur de la culture.

### **II.1 - LE RÉFORMATEUR**

Le réformateur met au point trois projets, qui seront tous en discussion au Parlement au moment de la déclaration de guerre :

- le projet de législation sur le Droit d'Auteur et le Contrat d'Édition,
- le projet de création de l'E.N.A.,
- le projet de réforme de l'enseignement.

*3 Savvy : "Le front Populaire a retardé le socialisme d'une génération" (1960). (Thèse opposée à celle de Pierre Mendès. France).*

*4 Ce titre existe depuis 1932 (de Monzie) (avant Instruction Publique).*



Au congrès radical de Lille d'octobre 1937, Jean ZAY déclare "ces trois projets de loi donneront enfin à la vie intellectuelle française... la base solide à laquelle elle a droit". En effet, dans son esprit, les trois projets font partie d'un tout visant à remodeler profondément toute la vie intellectuelle française en la démocratisant et en la modernisant. Ces deux préoccupations apparaissent constamment dans toute l'œuvre de Jean ZAY.

En 1938, le mot de Balzac : "l'édition, c'est la jungle" est encore vrai. Après les réformes décidées par le Front Populaire pour améliorer la condition des travailleurs, seul le travailleur intellectuel continue à n'être aucunement protégé par la loi. Jean ZAY va donc intervenir en ce domaine.

Deux principes essentiels caractérisent le projet de loi Jean ZAY, déposé le 13 Août 1936.

D'abord, le droit d'auteur n'est plus considéré comme un droit de propriété, mais comme un droit attaché à la personne, et, par suite, incessible et inaliénable. Le contrat qui lie l'éditeur et l'auteur ne pourra plus jamais être un contrat de cession : ce sera un contrat de concession, un privilège d'exploitation.

Le second principe est que l'auteur cesse d'être considéré comme un propriétaire ordinaire, mais comme un travailleur auquel la société reconnaît des modalités de rémunération exceptionnelles.

Le projet garantit donc les droits des auteurs, sans nuire aux intérêts bien compris des éditeurs, tout en montrant que la véritable propriété des œuvres intellectuelles et artistiques appartient désormais non pas tant aux individus qu'à la collectivité, qu'elle est, selon la belle expression d'Alfred de Vigny : "le patrimoine de la nation de l'esprit".

Rapidement, le projet devait étendre son champ d'application et englober tous les moyens modernes d'expression (phonographe, cinéma, radio), ainsi que la traduction et l'adaptation. Plus tard, de sa prison, Jean ZAY devait constater qu'il "devint une sorte de charte de l'intelligence française", venant après un siècle et demi d'indifférence à peu près complète des pouvoirs publics. Le texte était inscrit à l'ordre du jour du Parlement pour la rentrée de Novembre 1939...

Du moins, Jean ZAY avait-il posé le problème et proposé des solutions qui devaient être reprises, pour l'essentiel, par ses successeurs.

C'est aussi Jean ZAY qui a, le premier, l'idée de créer une École Nationale d'Administration - initiative peu connue, dont l'École elle-même feint de tout ignorer, initiative qui devait conduire à la brillante réalisation que l'on connaît.

Jean ZAY pense que l'État doit s'assurer de la compétence et du loyalisme de ses hauts fonctionnaires, et, pour cela, qu'il doit contrôler de très près et si possible se charger de leur formation.

En outre, la réforme doit permettre d'organiser le recrutement démocratique des élites, alors que les concours donnant accès aux cadres supérieurs de l'Administration sont, jusque-là, réservés aux jeunes gens des familles aisées ayant la possibilité de vivre six ou sept ans sans rémunérations et payer des frais élevés de scolarité.

Enfin, la réforme doit permettre de donner aux cadres de l'État une formation contrôlée et homogène.

D'après le projet, l'E.N.A. doit comprendre deux sections : l'une dite "section normale" destinée au recrutement des emplois de rédacteurs ou assimilés, l'autre dite "section supérieure" ayant pour but la préparation aux postes de la haute administration (Conseil d'État, Cour des Comptes, Diplomatie, Inspection des Finances, etc.). Les élèves de la section supérieure seront recrutés d'une part parmi les meilleurs éléments de la section normale, d'autre part parmi les fonctionnaires déjà dans les cadres.

Jean ZAY n'a pas l'intention d'instituer un monopole : les écoles privées, et notamment l'École des Sciences Politiques, continueront de fonctionner - mais pour former, sous contrôle de l'État, les fonctionnaires du premier degré. Par contre, l'État se réserve la formation des fonctionnaires des cadres supérieurs.

Déposé le 1er Août 1936, le projet de loi créant l'E.N.A. est approuvé par la Chambre des Députés le 27 Janvier 1938 et il est en discussion devant le Sénat quand la guerre éclate... A peine modifié, ce projet Jean ZAY allait être réalisé par ses successeurs...

Le plus important des trois projets du Ministre de l'Éducation Nationale réformateur qu'est Jean ZAY est,

évidemment, le projet de réforme de l'enseignement, qu'il dépose le 5 Mars 1937 sur le bureau de la Chambre des Députés.

Lorsque Jean ZAY devient Ministre, les défauts de l'enseignement en France sont nombreux et graves.

Les conditions de l'enseignement primaire des classes élémentaires et de l'enseignement primaire des "petites classes" des lycées et collèges sont dissemblables : les programmes sont différents ; les discordances d'âge sont assez sensibles.

La formation des maîtres des enseignements primaires et secondaires n'est pas rationnelle : les premiers n'ont pas, le plus souvent, bénéficié des "disciplines libératrices que sont les Universités" ; les seconds n'ont pas reçu de véritable formation pédagogique.

Le manque de coordination des âges auxquels les enfants parviennent au stade de l'enseignement du second degré entraîne des conséquences déplorables. C'est ainsi qu'un élève venant du Primaire au Lycée (en 6e) : ou bien se soumet à la loi du Secondaire (10 ou 11 ans), mais interrompt alors ses études primaires et renonce au C.E. (qu'il ne peut légalement passer avant 12 ans), - ou bien achève ses études primaires, passe le C.E., mais entre en 6e au lycée avec un an ou deux de retard ; inversement, un élève sortant de 7<sup>e</sup>, ayant par conséquent achevé ses études primaires au lycée, doit s'il veut entrer dans une E.P.S., continuer des études primaires jusqu'au C.E. et les poursuivre un an de plus ensuite.

Par ailleurs, il faut regretter le caractère trop irrévocable des directions choisies pour les enfants à un âge compris entre 10 et 12 ans : E.P.S., lycée ou collège. Ils sont bien petits pour une orientation définitive...

En outre, l'augmentation massive des effectifs dans les établissements secondaires depuis qu'a été instaurée la gratuité (en 1933) a abouti à une répartition désordonnée de ces élèves dans les différentes sections.

Enfin, le développement incontrôlé de certaines formes d'enseignement, notamment des cours complémentaires, qui deviennent presque un ordre d'enseignement autonome, contribue à accentuer le caractère anarchique de l'enseignement français, qui bute sans cesse sur le casse-tête des équivalences.

Le projet de réforme Jean ZAY propose des solutions à tous ces inconvénients, en même temps qu'il articule l'enseignement en France en une construction rationnelle et harmonieuse.

Les objectifs sont précis :

Jean ZAY veut moderniser et démocratiser l'enseignement, le moderniser afin de fournir au pays les citoyens et les cadres instruits et cultivés qui lui permettront de conserver sa place de grande nation dans la civilisation et la société nouvelles qui s'élaborent,

le démocratiser afin que chacun puisse occuper la place correspondant à ses aptitudes et à son travail sans que les inégalités d'origine sociale constituent des obstacles, la seule sélection possible étant celle du mérite.

Le plan d'ensemble de la réforme est clair : de 6 à 14 ans, les enfants passent par deux stades : - le premier correspond à l'enseignement primaire traditionnel : - le second permet d'observer les goûts et les aptitudes ; d'après ces constatations, l'élève reçoit soit une culture purement intellectuelle, soit une culture générale à laquelle s'ajoute une formation professionnelle.

Quant à l'enseignement supérieur, d'une part il forme des chercheurs ; d'autre part, il prépare les étudiants à leur future profession.

Les dispositions principales de la réforme concernent l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire, devenus dans le projet "enseignement du premier" et "enseignement du second degrés".

L'enseignement primaire élémentaire public ? Il est unifié par la transformation des classes élémentaires des lycées et collèges en écoles publiques (elles auront les mêmes maîtres et les mêmes programmes).

Le C.E.P. est la sanction unique des études primaires.



Il est aménagé pour être à la fois un examen des connaissances et un examen des aptitudes. Il est passé à 12 ans, cet âge limite étant abaissé à 11 ans pour les élèves désirant entrer dans le second degré.

La possession du C. E.P .E. est obligatoire pour accéder à l'enseignement du second degré - et également pour avoir accès à la fonction publique.

L'enseignement public du second degré ? Il commence par une année d'études dans une classe d'orientation. Après cette année d'observation, les maîtres formulent un avis qui, certes, n'engage pas les familles, mais qui les renseigne, en même temps que sur les carrières et les débouchés, sur les aptitudes des enfants et sur la nature des études pour lesquelles ils paraissent les mieux doués. Les parents peuvent alors diriger leurs enfants dans une des trois sections du second degré : classique, moderne ou technique.

Les programmes sont aménagés pour permettre les passages éventuels d'une section à une autre (les erreurs éventuelles d'orientation pourront être de la sorte facilement réparées).

Un diplôme d'État facultatif sanctionne les quatre premières années d'études dans le second degré (il intéresse surtout les élèves arrêtant là leurs études).

Les autres complètent leur scolarité par trois nouvelles années d'études (en section classique ou moderne, à l'exclusion de la section technique).

Le baccalauréat sanctionne les études du second degré. Il est obligatoire pour accéder à l'enseignement supérieur.

La formation des maîtres est modifiée.

Les instituteurs doivent obligatoirement posséder le baccalauréat, puis recevoir dans les Écoles Normales une formation professionnelle sanctionnée par un C.A.P. (un Certificat d'Aptitudes Pédagogiques.).

Les professeurs du second degré doivent également recevoir une formation professionnelle sanctionnée par un C.A.P.

Les agrégés sont recrutés uniquement par concours.

Des dispositions complémentaires concernent l'enseignement primaire complémentaire et l'enseignement post-scolaire, permettant aux élèves qui ne désirent pas suivre l'enseignement du second degré de compléter leur instruction, l'enseignement complémentaire apportant également une formation professionnelle.

En même temps, les conditions d'accès aux écoles spécialisées, aux écoles d'art et aux Grandes écoles sont mises en harmonie avec l'organisation des études du second degré. Le projet de réforme Jean ZAY constitue certainement la tentative la plus caractéristique de l'entre-deux-guerres pour promouvoir une réorganisation générale de l'enseignement en France, le premier plan d'ensemble pour introduire dans l'enseignement français un esprit et des méthodes réellement modernes. Ce projet contient des dispositions d'une importance capitale, dont ne cesseront de s'inspirer les successeurs de Jean ZAY. Trois paraissent particulièrement valables et peuvent être détachées de l'ensemble pour fixer les idées.

C'est d'abord l'institution des classes d'orientation, qui font intervenir des notions essentielles celle de la détection des aptitudes individuelles et celle du tronc commun. Avec leur conseil de classes et leur fiche scolaire pour chaque élève, elles préfigurent, trente ans à l'avance, notre cycle d'observation actuel.

C'est ensuite l'aménagement des programmes dans les classes du premier cycle, conçus de façon à permettre les passages ultérieurs d'une section à l'autre (classes-passerelles actuelles) ou d'un enseignement à l'autre (classes d'accueil d'aujourd'hui).

C'est enfin, dans le domaine de la formation des maîtres, le baccalauréat obligatoire pour les instituteurs, qui réalise l'unification à la base du personnel enseignant, - tout en donnant aux maîtres du premier degré la possibilité de s'élever dans la hiérarchie des grades universitaires. En même temps, la formation pédagogique est expressément prévue. Les dispositions sont encore en vigueur aujourd'hui, pour l'essentiel.

Évoquant le rôle personnel de Jean ZAY, Gustave Monod<sup>5</sup>, qui collabora étroitement avec lui, écrit : "Jean ZAY comprit vite ce que certains rouages de l'enseignement français avaient de suranné et de mal adapté à une démocratie moderne. L'expression "démocratisation de l'enseignement" a été maintes fois employée depuis la Libération pour indiquer dans quel esprit la Grande Maison devait être rénovée. Mais peu d'hommes imaginèrent avec plus de précision que Jean ZAY comment l'institution devait être organisée pour qu'elle réponde aux besoins d'une grande démocratie". Modernisation et Démocratisation semblent bien caractériser, en effet, le projet de réforme Jean ZAY.

Déposé le 5 Mars 1937, un tel projet de réforme provoque de profonds remous dans l'opinion publique ; presse et association s'agitent. Mais la levée de boucliers de la droite classique et des catholiques redoutant la mise en cause de l'existence de l'école libre, violente en 1937, s'apaise assez rapidement. En effet, Jean ZAY rassure les uns et les autres ; d'autre part, des procédés dilatoires permettent à ses adversaires de retarder le vote de la réforme. Si bien que le projet est seulement en discussion devant la Chambre et le Sénat lorsque la guerre éclate...

... Ce long exposé sur la réforme aurait été inutile si rien n'avait été réalisé. En réalité Jean ZAY, avec habileté et audace, en vertu du pouvoir de décision du Ministre en certaines matières, met en vigueur sans bruit, partiellement ou complètement, certaines des réformes projetées.

C'est pour cela que Jean ZAY est à la fois un réformateur et aussi un réalisateur. Le réalisateur met en application une véritable gerbe de mesures, s'employant :

à faire appliquer des réformes générales,

à prendre des initiatives particulières,

à promouvoir une politique des Musées, du Théâtre et du Cinéma.

## **II.2 - RÉALISATEUR**

Les réformes générales, c'est-à-dire les principales mesures intéressant l'ensemble de l'enseignement public concernent :

- la durée de la scolarité,
- la protection de la santé des élèves,
- les œuvres sociales.

Un mois après son installation rue de Grenelle, Jean ZAY fait voter la loi du 7 Août 1936 qui prolonge jusqu'à 14 ans la durée de la scolarité obligatoire. Ainsi commence à s'atténuer l'erreur qui poussait à faire quitter l'école à l'enfant à 13 ans, c'est-à-dire, selon la formule d'Herriot "au moment où son intelligence commence à s'ouvrir aux choses de la vie, au moment où il retient le mieux ce qu'il commence à comprendre".

Pour Jean ZAY, il s'agit d'ailleurs seulement "d'une première étape, trop longtemps différée". Il faut y voir aussi le souci de démocratiser l'enseignement, en permettant aux enfants du peuple de recevoir plus d'instruction.

Jean ZAY prend, en même temps, toute une série de mesures visant à donner au pays une jeunesse forte et saine. C'est la première fois qu'un Ministre s'intéresse, avec tant de sollicitude, à ces questions - ses prédécesseurs étant à peu près exclusivement préoccupés par les problèmes relatifs aux études proprement dites.

Pour lutter contre le surmenage scolaire, il allège les programmes dès Octobre 1936, réduit considérablement les devoirs à faire à la maison et fixe à 35 élèves l'effectif maximum de chaque classe.

Dès 1936, Jean ZAY a appuyé les initiatives de certaines facultés ayant créé des services de médecine préventive universitaire. Ces services avaient pour objet de dépister les maladies chez les étudiants, en particulier

---

*5 Gustave Monod : nommé par Jean ZAY dès le début Inspecteur de l'Académie de Paris, il sera ensuite Inspecteur Général de l'Education Nationale et Directeur Général du Second Degré.*

les tuberculoses pulmonaires. Des fiches, protégées par le secret médical, permettaient de suivre l'état de santé des enfants et des étudiants. Un décret-loi Jean ZAY de 1939 généralise et rend obligatoire dans toute la France de telles pratiques de médecine préventive.

C'est en partie pour que les jeunes puissent profiter du soleil et de la mer, à l'aube de notre "civilisation des loisirs" - et des congés payés - que Jean ZAY fixe au 14 Juillet la date des vacances scolaires.

Dans le sens de l'idéal proposé par Montaigne : "un esprit sain dans un corps sain", Jean ZAY décide qu'une demi heure ou une heure seront consacrées chaque jour à l'éducation physique (ou une après-midi par semaine de gymnastique et de plein air, selon l'éloignement ou la proximité des terrains). En octobre 1936, l'expérience débute discrètement dans trois départements. Elle est étendue à vingt-neuf départements en 1938, à quarante en 1939. A la veille de la guerre, le Conseil Supérieur de l'Instruction Publique donne son approbation à ce que l'éducation physique obligatoire soit étendue à toute la France.

Le "Brevet Sportif Populaire", créé par Léo Lagrange Sous-secrétaire d'État aux Sports et Loisirs, rattaché au Ministère de l'Éducation Nationale depuis Juin 1937, connaît dans tout le pays une grande faveur. "L'Office du Sport Scolaire et Universitaire" est réorganisé par Jean ZAY, qui met au point un plan d'ensemble pour l'éducation physique et le sport à l'école et après l'école. Le Ministre ne projette rien moins que de rendre l'éducation physique obligatoire jusqu'à 18 ans pour tous les jeunes français et françaises, quels que soient leur situation scolaire, universitaire ou sociale. En attendant, il multiplie les initiatives, crée l'École Nationale du Ski, l'École Nationale du Tennis, etc.

Il écrit : "les transformations profondes de la société française... nous font un devoir impérieux de veiller au salut de notre jeunesse". Pour cela, il attache la plus grande attention aux œuvres sociales en faveur des jeunes.

Il faut rappeler, par exemple, que le 27 Juillet 1936, il crée le "Comité Supérieur des œuvres Sociales en faveur des Étudiants" pour coordonner les œuvres les plus importantes d'assistance et d'entraide et pour leur donner une impulsion nouvelle.

C'est également sous le Ministère Jean ZAY que le B.U.S. prend vraiment sa physionomie et commence à rendre d'importants services.

Outre la mise en chantier de toutes ces réformes concernant l'ensemble de l'enseignement français, Jean ZAY prend des initiatives particulières relatives aux divers ordres de l'enseignement et aux services annexes. Tout cela est réalisé dans le même esprit : Jean ZAY estime que puisque le vote de la réforme traîne en longueur, il lui appartient de parer à l'essentiel par des mesures discrètes, mais qui vont loin.

C'est ainsi qu'il intervient pour que soit abrogé le statut archaïque et aberrant de l'École de Sèvres, portant alors le titre curieux d'École Normale Supérieure d'Enseignement Secondaire pour les jeunes filles". Il rattache l'École de Sèvres à l'Enseignement Supérieur et lui fait attribuer les cadres et les crédits correspondants.

Il parvient aussi à mettre de l'ordre dans le chaos d'organismes divers et inadéquats de la recherche scientifique française. Avec l'aide de Jean Perrin, c'est lui qui fonde le C.N.R.S. (décrets - lois du 24 mai 1938 et du 19 Octobre 1939), afin "de doter notre pays d'un organisme permanent capable d'encourager, d'aider et d'orienter les chercheurs, de leur assurer les crédits nécessaires, d'unifier les services de recherches en vue de la Défense Nationale, d'organiser la coopération de la science et de l'industrie".

C'est également Jean ZAY qui crée le premier organisme chargé d'examiner la situation du personnel français enseignant à l'étranger.

C'est aussi Jean ZAY qui, par le décret du 8 Avril 1938, crée la Phonothèque Nationale, et lui confie, dès ce moment, le dépôt légal systématique des enregistrements sonores.

Enfin, c'est Jean ZAY qui crée la radio scolaire, qui devait connaître un si remarquable développement.

### **II.3 - LE MINISTRE DE LA CULTURE**

A côté de ses réformes générales et d'initiatives plus limitées, mais non moins fécondes, Jean ZAY, le Réalisateur, met au point une politique des Musées, du Théâtre et du Cinéma. N'est-il pas Ministre de l'Éducation

Nationale et des Beaux-Arts ?!

Sa politique des Musées est simple : le Ministre veut intégrer l'art vivant dans la vie publique ; il fait transformer et moderniser les Musées, pour qu'ils s'ouvrent aux humbles. Dans son souci de démocratiser l'art, il encourage les conférences et les visites populaires commentées, inspire la création d'un département des "Arts et Traditions Populaires" et donne leur essor aux Musées régionaux du Folklore.

Sa politique du Théâtre est énergique. C'était nécessaire !... Quand il arrive rue de Grenelle, la situation du Théâtre en France est très grave. Par exemple, l'Opéra Comique est occupé par les artistes qui couchent dans les fauteuils et donnent sur le balcon des concerts en plein air, tandis que les passants leurs jettent des pièces de monnaie. Toutes les scènes nationales ont besoin de réformes, tandis que la plupart des salles privées manquent de crédits.

Il place Édouard Bourdet à la tête de la Comédie Française, et lui adjoint dès le 7 novembre 1936 les quatre metteurs en scène les plus originaux et les plus hardis de l'époque : Baty, Copeau, Dullin et Jouvet. E. Bourdet a seul la responsabilité du choix des pièces et seul le droit de distribuer les rôles. Ces dispositions se révèlent excellentes et la Comédie Française recouvre rapidement tout son lustre.

Des mesures du même ordre rétablissent la situation à l'Opéra et à l'Opéra Comique, tandis que Jean ZAY met fin au mécénat et fait voter les crédits nécessaires pour rendre aux scènes lyriques françaises leur indépendance et leurs moyens d'action. Il crée en même temps "le Réunion des Théâtres Lyriques Nationaux".

Quant au Théâtre populaire, on en parlait avant 1936, mais il n'existait pas en fait. Jean ZAY accorde des crédits substantiels pour l'aménagement du Palais de Chaillot, construit pour l'exposition universelle, et dont il voulait faire le grand Théâtre populaire de Paris... lorsque la guerre survint.

Il aide les théâtres de province et les scènes du boulevard par des subventions importantes et rationnelles.

Sa politique du Cinéma est encore plus originale. Il met au point un projet de statut du cinéma français, visant à soutenir la production, en y apportant une certaine harmonie. Il crée la carte professionnelle, supprime le "double-programme", développe le cinéma scolaire et stimule la production de films éducatifs ; il crée le "Grand Prix du Cinéma Français" en 1939, prépare pour septembre 1939 le premier Festival de Cannes (pour concurrencer la Biennale de Venise), etc.

Réformateur, réalisateur, Jean ZAY est aussi le Ministre de la Culture par l'action qu'il mène en France et hors de France.

C'est la civilisation et la culture Françaises que Jean ZAY veut montrer au monde entier en organisant certaines des parties les plus importantes de l'Exposition Internationale de 1937 à Paris, notamment la "rétrospective des chefs-d'œuvre de l'art français" au Musée d'Art Moderne ou le "Palais de la Découverte" en collaboration avec Jean Perrin.

Ministre de la Culture, Jean ZAY l'est aussi dans des conditions plus dramatiques : c'est lui qui assure le sauvetage des œuvres d'art espagnoles quand le Front s'approche de Madrid et de Barcelone. C'est lui, également, qui prend les mesures nécessaires pour protéger et faire évacuer les œuvres d'art françaises en Août 1939, quand la guerre devient inévitable.

Il surveille avec soin la préparation et la tenue des expositions françaises à l'étranger.

Il n'hésite pas à prêter ou à donner, en échange d'une contrepartie convenable, certains chefs-d'œuvre que possède le pays, par exemple la Chapelle de Chevirey-le-Chatel (Haute-Saône) à M. Rockefeller qui a fait des dons considérables pour la restauration des monuments historiques français. Il propose même un échange à Mussolini... qui refuse. Jean ZAY avait du moins montré que, pour lui, la culture n'avait pas de frontières.

En dépit de cette activité débordante, Jean ZAY trouve encore le moyen de visiter neuf pays étrangers en moins de quatre ans : l'Autriche, la Tchécoslovaquie, l'U.R.S.S., la Pologne, la Grèce, l'Égypte, la Grande Bretagne, la Hollande et les États-Unis.

C'est véritablement l'ambassadeur de la culture française, qui inspecte nos établissements, inaugure les

nouvelles réalisations, visite les installations des pays qui l'accueillent, signe avec ces derniers des accords culturels, organise à l'étranger de grandioses manifestations avec la concours de la Comédie Française, des conférences d'érudits, des expositions de peinture, etc. En cette veillée d'armes, il contribue au raffermissement de l'amitié de ces pays avec la France.

Il est parfois aussi accueilli comme le représentant du Front Populaire, notamment en Grèce, où s'appesantit la dictature de Metaxás : à Athènes, plusieurs manifestations tumultueuses sont organisées, notamment par les étudiants, pour acclamer le représentant de la démocratie française et défier la police du régime, tandis que des membres d'associations démocratiques clandestines lui demandent d'agir pour que la France contribue au retour de la démocratie dans le pays où elle est née.

Ainsi, pendant les quarante mois de l'immédiate avant-guerre, Jean ZAY se révèle comme un grand Ministre Éducateur et Réformateur. Si l'on considère l'œuvre de Jean ZAY à l'Éducation Nationale, au service des Beaux-Arts et ses missions à l'étranger, il faut bien constater qu'il n'est pratiquement aucun secteur de l'éducation et de la vie intellectuelle où Jean ZAY n'ait agi fructueusement -avec le souci permanent de moderniser et de permettre à tous l'égalité devant la culture. A tel point que son successeur Christian Fouchet, bien qu'ayant des idées politiques fort différentes, a tenu en 1965 à déclarer : "le nom de Jean ZAY est un des ceux qui, depuis le début du siècle, a marqué le plus fortement l'histoire de l'Éducation Nationale".

### **III - LE CONDAMNÉ POLITIQUE**

Le 10 Septembre 1939, Jean ZAY donne sa démission de Ministre de l'Éducation Nationale et s'engage volontairement pour le front.

Le pacte qu'il paraît avoir signé avec la chance semble alors se rompre, aussi bien :

- pour le parlementaire-soldat (qui sera arrêté pour désertion)
- que pour le prisonnier (qui sera un prisonnier politique dans un pays occupé par l'ennemi),
- que pour l'homme (qui sera assassiné obscurément).

Après le portrait du brillant républicain, après celui de l'éminent éducateur, il reste donc à évoquer celui du condamné politique.

#### **III.1 - LE PARLEMENTAIRE SOLDAT**

Parlementaire-soldat, Jean ZAY mérite le respect pour son volontariat d'abord, pour sa conduite au front ensuite. Il tient à faire son devoir, comme les hommes de son âge. Peut-être veut-il aussi désarmer l'hostilité de ses ennemis ?

C'est que Jean ZAY, entre 1932 et 1939, a été la cible de choix de la droite qui n'a cessé de fustiger en lui : le Juif, le Franc-maçon, l'apatride.

Juif, Jean ZAY l'était partiellement par ses grands-parents paternels. Il n'en a jamais fait mystère. Lui-même avait été relevé dans la religion protestante. Puis, semble-t-il, il est devenu progressivement agnostique, surtout depuis son adhésion à la Franc-maçonnerie.

Il est en effet initié le 24 Janvier 1926, à 22 ans, à Orléans, dans la loge de son père, la R.L. Étienne Dolet. Il puisera des forces spirituelles dans le rationalisme, dans cette philosophie des Francs-Maçons à l'échelle de l'homme, basée sur la recherche permanente de la Justice et de la Vérité, sur la pratique de l'altruisme et dont l'objectif ultime est le bien de la société toute entière.

Jean ZAY sera naturellement cloué au pilori par le gouvernement de Vichy et son nom figurera dans les listes de Francs-Maçons notoires publiées par le J.O.

Juif et Franc-maçon, Jean ZAY est considéré par la droite française comme un apatride. On lui reproche, en particulier, d'avoir composé un poème injurieux sur le drapeau. En fait, il s'agissait d'un pastiche littéraire de Gustave Hervé échangé dans une correspondance privée par Jean ZAY, qui avait alors 19 ans. Ce poème, oublié

dans un livre d'une bibliothèque publique par son correspondant négligent, devait être recueilli par un militant d'extrême droite. Livré à une immense publicité, photocopié, distribué en tracts, le poème devait devenir, contre Jean ZAY, et tout au long de sa carrière, la terrible épée de Damoclès de la haine, le prétexte aux attaques les plus abominables.

Oubliant que Jean ZAY avait toujours voté les budgets militaires, qu'il s'était engagé volontairement, qu'il avait eu une conduite courageuse au front, qu'il avait prononcé un admirable discours patriotique au Comité Secret du 19 Avril 1940, le gouvernement de Vichy le choisit comme bouc-émissaire.

C'est alors l'aventure du "Massilia" : à leur arrivée au Maroc, les quatre députés mobilisés : Viénot, Wiltzer, Pierre Mendès-France et Jean ZAY sont arrêtés.

Accusé de désertion en présence de l'ennemi (alors qu'il avait quitté son corps. sur ordre et quarante-huit heures après la demande d'armistice), Jean ZAY est condamné à la déportation, "après une parodie de justice" 6

L'arrêt de la Cour d'Appel de Riom en date du 5 Juillet 1945, devait annuler la condamnation prononcée le 4 octobre 1940 contre ZAY et le réhabiliter totalement.

### **III.2 - LE PRISONNIER**

Condamné pour raison d'État, le prisonnier Jean ZAY va connaître quatre ans d'un long calvaire à la prison de Riom... après avoir été Député sans interruption depuis 1932, ministre sans interruption depuis 1936. La chute est vertigineuse.

Les "collaborateurs" frappent l'homme qui est à terre. Philippe Henriot publie "les carnets secrets de Jean ZAY", indécente entreprise pour attiser la haine contre Jean ZAY, qui symbolise la démocratie patriote.

Le prisonnier ne se fait guère d'illusion sur ce qui l'attend. Il déclare à son ami Monnerville, avec une impressionnante simplicité : "je suis dans le garde-manger... Si les Alliés sont vaincus, je serai fusillé. J'ai déjà envisagé et analysé cette éventualité. Si, au contraire, ils sont vainqueurs, j'ai une chance de sortir d'ici. Je ne risque donc de vivre que si la victoire sourit à la France. Et encore..."

### **III.3 - LA VICTIME**

Commencée sur le Massilia le 20 Juin 1940, l'étape douloureuse de la vie de Jean ZAY va s'achever exactement quatre ans plus tard : le 20 Juin 1944.

Ce jour-là, des miliciens l'extraient de sa prison de Riom, lui font croire qu'ils sont des résistants déguisés venus pour le libérer - et ils l'abattent au lieu-dit "les Malavaux", dans un petit massif surplombant Cusset, dans l'Allier. Son corps ne sera découvert que le 22 Septembre 1946 et identifié seulement en 1948, après les aveux du tueur Develle.

Il semble bien que ni Pétain, ni Laval, ni les allemands n'aient été au courant de l'assassinat et que Jean ZAY ait été tué obscurément, sur l'ordre de dirigeants subalternes de la Milice, mus par la haine raciste..

## **CONCLUSION**

Comme tous les hommes, Jean ZAY a travaillé, triomphé et souffert.

Ce qui apparaît le plus nettement dans le portrait que l'Histoire a laissé de lui, c'est l'unité d'une pensée et d'une vie, une fidélité à un idéal et à une éthique choisis, librement, par ce rationaliste, par cet homme de courage soucieux d'assumer pleinement son destin.

La Roche Tarpéienne a été bien proche du Capitole pour Jean ZAY... Trop proche..., car tous ceux qui ont suivi sa brève mais fulgurante carrière ont la certitude qu'il n'a pas eu le temps de donner toute sa mesure.

---

*6Le lieutenant Mendès-France : six ans de prison, le capitaine Viénot : huit ans de prison avec sursis - et Wiltzer : non lieu.*



Il n'est pas interdit de penser que sa disparition a été funeste pour le pays tout entier. En effet, l'historien qui évoque Jean ZAY entend souvent les dirigeants politiques les plus importants aussi bien que les citoyens les plus humbles estimer que Jean ZAY aurait été le Président du Conseil ou le Premier Ministre, l'homme d'État de premier plan qui a si cruellement manqué à la IVème République.

C'est Léon Blum, qui s'y connaissait en hommes, qui a écrit que Jean ZAY était "un admirable instrument façonné d'avance pour les plus hauts postes de la vie nationale".

Il reste son œuvre, si efficace et si séduisante pour la jeunesse de notre pays. Il reste qu'il a tracé la voie du renouveau de l'enseignement français. A ce titre, Jean ZAY a bien été et restera, selon le mot de Jean Cassou : "le Ministre de l'Intelligence française".

© **Parti Radical de la Région Ile de France**

Parti Radical Région IDF